



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Un an, \$1 Rédacteur : FIRMIN H. PROULX—Gérant : HECTOR A. PROULX Un an, \$1

Gazette des Campagnes

PUBLIÉE À SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE, P. Q.

SOMMAIRE :

Revue de la semaine : Mandement de Son Eminence le Cardinal Taschereau annonçant qu'il remet l'administration du diocèse entre les mains de son coadjuteur Mgr Bégin.—L'exposition provinciale.

Causerie agricole : L'œuvre de la colonisation ; nouvelle société de colonisation.

Sujets divers : Alternance des récoltes.—Augmenter et améliorer le foin des mauvais prés.—Le choix des semences.—Le cheval.

Choses et autres : Comptabilité agricole.—Défrichement d'une terre.—Améliorations dans la culture.—Nouvelle maladie de la pomme de terre.

Recette : Arbres endommagés.

REVUE DE LA SEMAINE

MANDEMENT

POUR ANNONCER QUE L'ADMINISTRATION DU DIOCÈSE
A ÉTÉ CONFIEE À MGR LE COADJUTEUR.

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, Cardinal Prêtre de la Sainte-Eglise Romaine, du titre de Sainte-Marie de la Victoire, par la Grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles du Diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Dans notre mandement du 20 avril 1892, Nous avons le bonheur de vous annoncer que le Saint-Siège avait bien voulu Nous donner pour coadjuteur, avec future succession, l'illustrissime et révérendissime Louis-Nazaire Bégin, ci-devant évêque de Chicoutimi. Après vous avoir fait part de la joie que Nous causait cet heureux événement, Nous autorisons Notre digne coadjuteur à faire quand et comme il lui plairait, tout ce qu'il jugerait plus convenable au bien de notre sainte Religion et à l'édification de vos âmes.

Par mesure de prudence, Nos Très Chers Frères, Nous avons cru devoir de nouveau, et d'une manière encore plus explicite, faire connaître Notre volonté à ce sujet. C'est pourquoi, Nous vous informons que par nos lettres datées de ce jour, Nous avons nommé Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Cyrène, Notre Coadjuteur, ADMINISTRATEUR du diocèse de Québec, tant pour le spirituel que pour le temporel sans aucune restriction de Notre part.

Sera le présent mandement lu et publié le premier dimanche après sa réception, au prône de toutes les

églises ou chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses.

Donné à Québec, sous Notre Seing, le sceau de l'archidiocèse, et le contre-seing de notre secrétaire, le trois septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

L.-A. Card. TASCHEREAU,
Arch. de Québec.

Par mandement de Son Eminence,

B.-PH. GARNEAU, Ptre., Secrétaire.

— L'Exposition de Québec est ouverte depuis lundi. Il y a plus de huit cents exposants. Des excursions à prix réduits ont été organisées par des compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, aussi y a-t-il une affluence considérable de visiteurs dans la vieille capitale.

La température étant favorable, tout promet un succès complet.

Les cultivateurs ont grand intérêt à visiter ces expositions, même en y ayant rien à mettre en concours ; ils s'y instruiront, comme aux conventions ou aux réunions des cercles agricoles.

Les expositions agricoles et industrielles, provinciales ou de comté, ont cela de particulier, qu'elles ont pour effet d'offrir aux cultivateurs l'avantage d'établir des comparaisons entre les produits récoltés dans tous les districts du pays, et les industries agricoles actuellement en pratique, de même que l'élevage des bestiaux qui se poursuit avec plus ou moins de succès dans les endroits où l'on en fait un commerce particulier. Les expériences et les nombreuses observations qui sont faites à ces expositions, quant à telle industrie agricole nouvellement en pratique, de même que du fonctionnement d'instruments aratoires nouveaux : tout cela peut être utile aux cultivateurs qui veulent retirer le plus grand avantage possible de leur culture, et pouvoir eux-mêmes prendre part aux concours agricoles en y exhibant des produits de première qualité.

CAUSERIE AGRICOLE

L'œuvre de la colonisation.—L'œuvre de la colonisation présente aujourd'hui un intérêt tout particulier, aussi voyons-nous les amis de l'agriculture déployer toute l'énergie possible pour en faire connaître et apprécier les ressources.

D'abord nos gouvernants, afin de disposer plus efficacement des argents qu'ils destinent à favoriser

cette œuvre par excellence, se sont rendus dans tous les centres de colonisation, pour s'assurer des véritables besoins des colons dans le but d'activer le défrichement des terres, protection la plus désirable au point de vue de la culture, tout aussi bien que pour la vente des produits agricoles qui commande l'ouverture des chemins de communications, afin de rapprocher davantage les colons des marchés.

La colonisation des terres étant de nos jours la cause essentielle qu'il importe d'encourager, les promoteurs de cette œuvre ont voulu y intéresser tout le monde, par le concours si efficace des conventions agricoles, d'un congrès de colonisation et de sociétés de colonisation représentant chacune des districts de colonisation particuliers, pour que tous les colons, n'importe où ils seront établis, puissent profiter également des avantages et de l'appui constant qu'ils sont en droit d'espérer.

Aussi voyons-nous aujourd'hui s'ajouter à la " Société de colonisation de Montréal," une nouvelle organisation pour le district de Québec, désignée sous le nom de " Société de colonisation de Québec." Ensemble ces sociétés de colonisation et de rapatriement feront plus efficacement et plus sûrement connaître la valeur et la fertilité de tous les centres de colonisation pouvant être défrichés et cultivés avec avantage.

Tous ceux qui sont appelés à favoriser cette propagande en faveur de la colonisation ne marcheront pas le secours ou l'obole nécessaire pour atteindre le but que doivent poursuivre avec la plus grande activité les sociétés de colonisation ; ce secours, cette obole ou aumône intéressée produira nécessairement des millions au commerce et à l'industrie, de même qu'à l'agriculture qui est la source de tous les progrès.

Travailler à activer l'œuvre de la colonisation, c'est travailler à augmenter la richesse du pays, dit-on de toutes parts ; mais à ces paroles, il faut aussi y ajouter l'action, pour que la colonisation se traduise en œuvres solides et durables, au point de vue de la culture comme du bien-être des colons qui s'attacheront davantage à la culture des champs.

Chacun doit donc donner au mouvement colonisateur qui s'opère actuellement et qui devrait être plus général, le concours le plus empressé et le plus efficace.

Tous savent que nous avons actuellement dans notre pays un territoire immense à coloniser et que les colons, à la condition d'être aidés efficacement

dans le défrichement des terres, ont des ressources extraordinaires à développer, la divine Providence leur donnant en partage de vastes domaines, remarquables par leur grande fertilité.

Il y a dans le pays de la place pour des milliers de colons, de l'espace pour tous ceux qui voudraient cultiver la terre, se créer un avenir de bonheur et de prospérité. Encourager partout la colonisation, c'est enrayer l'émigration, donner plus d'ouvrage aux ouvriers et industriels des villes; c'est donner au commerce, à l'industrie et à l'agriculture tout l'élan désirable. Les ouvriers, les industriels, les commerçants, etc., sont tous intéressés à encourager l'œuvre par excellence de la colonisation, car tous en retireront avantage tout aussi bien que les colons.

Nous empruntons au *Progrès du Saguenay* le compte-rendu d'une réunion qui a eu lieu à Chicoutimi pour la formation de cette nouvelle société de colonisation qui est appelée à faire tant de bien dans le district de Québec.

Société de colonisation. — Tous ceux qui s'intéressent au développement de notre territoire apprendront avec plaisir que le clergé a pris l'initiative d'établir une société de colonisation pour les diocèses de Québec, Chicoutimi et Rimouski. Vendredi dernier, tous les membres du clergé du diocèse, sortant de leur retraite annuelle, se réunissaient dans la grande salle du Séminaire sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Labrecque. Les deux députés du comté, MM. L. G. Belley et Honoré Petit et M. J. D. Guay avaient accepté l'invitation d'assister à cette importante réunion.

M. le Grand Vicaire Leclerc a expliqué le but de l'assemblée. " Il dit que la question mérite la plus sérieuse attention. Un million de nos compatriotes sont aux Etats-Unis et pendant ce temps de crise de l'autre côté des lignes et de prospérité ici, il en est beaucoup qui désirent revenir au pays. Beaucoup sont déjà revenus, plus encore reviendront si un travail efficace est fait dans ce but. La société de colonisation et de rapatriement que l'on veut établir s'en occupera activement. Elle s'occupera non seulement de faire revenir nos compatriotes au pays, mais encore de les diriger vers notre région.

" Au point de vue de notre importance dans la confédération, le rapatriement de nos compatriotes est urgent. On informe qu'il y a un million de nos compatriotes aux Etats-Unis; qu'on les fasse revenir et qu'on les établisse dans la province de Québec. Notre représentation restera ce qu'elle est, c'est-à-

dire que nous n'aurons que 65 représentants aux Communes, mais la représentation des autres provinces étant basée sur celle de Québec, sera diminuée et nous aurons plus de députés qu'Ontario. Nous pourrions supporter nos compatriotes du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, leur assurer un traitement plus équitable que celui qu'ils reçoivent aujourd'hui.

" Nous ne pouvons nous attendre de rapatrier tous nos compatriotes, mais on en ramènera beaucoup et on empêchera les autres de s'expatrier. Notre pays offre des ressources abondantes qui n'ont pas encore été utilisées et qui doivent l'être. Par les moyens qui seront mis à la disposition de la société qui est formée aujourd'hui, nous pouvons faire connaître nos ressources, aider le développement de notre région et y attirer les bras dont nous avons besoin."

On donne ensuite lecture des règlements et constitutions qui suivent, lesquels sont approuvés et signés par tous les membres du clergé et par les laïques présents.

Après l'assemblée, il y a eu grand dîner au Séminaire.

Nous nous réjouissons de voir cette société de colonisation dont nous avons parlé plusieurs fois dans notre journal, fondée sous d'aussi beaux auspices. Le succès en est assuré.

CONSTITUTIONS.

Art. 1er.—La société constituée comme suit sera désignée sous le nom de " La société de colonisation de Québec."

Art 2ème.—Cette société adopte comme patron Son Eminence le Cardinal Taschereau, Archevêque de Québec.

Art. 3ème.—Le siège et le bureau d'affaires sont à Québec.

Art. 4ème.—Le but de la société est d'activer par tous les moyens possibles les progrès de la colonisation dans les diocèses de Québec, Rimouski et Chicoutimi, en travaillant à l'établissement de colons sur les terres nouvelles et en s'occupant d'y placer les Canadiens qui reviennent des Etats-Unis.

Art. 5ème.—La société se compose d'un nombre indéterminé de membres.

Art. 6ème.—Il y a un conseil d'administration dont font partie: le président, qui est actuellement Sa Grandeur Mgr L.-N. Bégin, Archevêque de Cyrène et Coadjuteur du Cardinal Taschereau, d'un vice-président laïque, de NN. SS. les Evêques de Rimouski et de Chicoutimi, et de sept autres directeurs laïques ou ecclésiastiques élus tous les trois ans par les membres de la société.

Art 7ème.—Nos Seigneurs les Evêques de Rimouski et de Chicoutimi pourront se faire représenter aux assemblées du conseil d'administration par des délégués qui auront comme eux le droit de voter.

Art 8ème.—Le conseil d'administration pourra nommer, s'il le juge à propos, un agent général chargé d'exécuter ses ordres. Il aura en outre un secrétaire pour adresser les procès-verbaux des assemblées et pour faire la correspondance, de même qu'un trésorier pour tenir les comptes. Ce secrétaire et ce trésorier pourront être choisis parmi les membres du conseil.

Art. 9ème.—Cinq membres du conseil suffisent à former un quorum.

Art. 10ème.—Les vacances causées par décès ou absence prolongée seront remplies par le conseil d'administration jusqu'à l'élection générale suivante.

† L.-N. Archevêque de Cyrène,
Président.

H. TÊTU, Ptre, Secrétaire.

RÈGLEMENTS.

Art. 1er.—Toute personne qui voudra faire partie de la société devra donner une contribution d'au moins une piastre.

Art. 2ème.—Les réunions du conseil d'administration se tiendront au bureau de la société une fois par mois ou plus souvent, s'il est jugé plus nécessaire, et tous les membres seront convoqués par un avis du secrétaire.

Art. 3ème.—Une assemblée générale de tous les membres se tiendra une fois par année au lieu et au jour indiqués par le conseil d'administration et après un avis publié dans deux journaux français de Québec.

Art. 4ème.—Tous les ans, à l'assemblée générale, le secrétaire fera rapport de tout ce qui a été fait dans l'intérêt de la société, et le trésorier donnera un compte-rendu de ses recettes et de ses dépenses.

Art. 5ème.—Tous les trois ans, à l'assemblée générale, on procédera à l'élection des sept directeurs laïques ou ecclésiastiques, et les membres qui auront payé leur contribution annuelle d'une piastre auront seuls le droit de voter. Les sept directeurs une fois élus choisiront parmi eux le vice-président du conseil. S'il y a égalité de votes, le président de l'assemblée aura voix prépondérante.

Art 6ème.—En l'absence du président, les assemblées, soit générales, soit du conseil, seront présidées par le vice-président; à défaut de ce dernier, par l'un des directeurs du conseil choisi par les membres présents.

Art. 7ème.—Le conseil d'administration s'efforcera d'obtenir des secours pécuniaires des gouvernements fédéral et local. Il demandera aussi qu'on fasse des collectes dans les églises des trois diocèses de Québec, de Rimouski et Chicoutimi, et cherchera à augmenter par tous les moyens possibles les ressources de la société.

Art. 8ème.—Les collectes faites dans les églises devront être appliquées à des fins de colonisation de manière à ce que chaque diocèse reçoive exactement ce qu'il a fourni.

Voici maintenant la déclaration qui a été signée, séance tenante :

La Société de colonisation de Québec.

Nous soussignés déclarons nous réunir et nous associer ce jour pour former une société de colonisation de Québec connue sous le nom de "La société de colonisation de Québec," et nous nous engageons à payer chacun une contribution annuelle d'au moins une piastre pour les fins de cet acte.

Québec, 1er septembre 1894.

Alternance des récoltes

Voici quelques-unes des raisons qui militent en faveur de l'alternance des récoltes ou la variation des cultures qui est un sujet de première importance, et que le cultivateur doit prendre en considération quand il s'agira d'établir un plan de culture pour le printemps prochain.

D'abord, cette alternance des récoltes est nécessaire afin d'écartier les disettes et s'assurer des produits pour nourrir abondamment les bestiaux. Le cultivateur ne doit jamais reposer ses espérances sur une seule récolte, car la pluie ou la sécheresse qui sont nuisibles à certaines plantes peuvent être favorables à d'autres.

Ainsi, le cultivateur doit faire en sorte que les betteraves, les carottes, les navets, etc., puissent selon les pays fournir de quoi recouvrir le déficit occasionné par la non-réussite des pommes de terre dont parfois la récolte est fort restreinte; il en est de même des plantes fourragères annuelles comme la vesse, la gesse, le millet, le blé-d'Inde qui peuvent remplacer les produits des prairies vivaces dont la croissance a pu être arrêtée par la sécheresse du mois de juin.

Il est une autre cause qui prescrit l'alternance des récoltes: comme moyen de détruire les insectes destructeurs des récoltes, animaux et plantes nuisibles aux plantes utiles qui font l'objet de notre culture. Contre les espèces de plantes malfaisantes, l'alternat seul des plantes est efficace. Ni la perfection des labours, ni l'emploi des meilleurs engrais ne sauraient prévenir la végétation des mauvaises herbes ou chasser les insectes nuisibles aux récoltes.

Le cultivateur tant soi peu observateur pourra remarquer que les cultures les plus attaquées par les insectes sont celles qui sont très anciennes et

les plus générales dans une localité ; les ravages sont d'autant plus considérables que des étendues de terrains plus vastes sont occupées par une même espèce de plantes.

Ainsi le cultivateur expérimenté en est venu à la conclusion que le mélange et la variété des cultures sont le meilleur moyen d'éviter les ravages des insectes qui se font sentir d'une manière plus ou moins alarmante.

Augmenter et améliorer le foin des mauvais prés

Pour augmenter et améliorer le foin des mauvais prés, il faut commencer par creuser des fossés pour assainir les prés trop mouillés ; enlever de suite toutes les terres sorties des fossés, afin que l'eau puisse bien s'égoutter.

Former ensuite de grands terriers tout le long des clôtures de la prairie, avec de la terre prise tout autour ; laisser mûrir en tourbes toutes ces masses de gazon et de terre, et puis apporter quelques charretées de bon fumier ; mêlez le tout, puis arrosez de temps à autre comme cela se pratique pour les composts.

Ces terriers devront ensuite être étendus bien également sur la prairie à l'automne, si la prairie ainsi améliorée n'est pas exposée aux inondations ; autrement il faudrait faire cette opération immédiatement après la fauchaison du foin, afin que l'eau ne nuise pas à l'effet bienfaisant de ce terrage fertilisant.

Les prairies doivent être engraisées tous les trois ans. Il faudra engraisser le tiers de la prairie avec du bon terreau ; il faut engraisser tous les ans, pendant les quatre premières années, avec une grande quantité de bon terreau, finement préparé et abondamment arrosé de purin.

Ces terrages sont nécessaires pour augmenter promptement la couche de fin terreau qui doit assurer la beauté permanente d'une prairie.

Tous les champs en pente qui offrent l'avantage d'avoir de l'eau sur la hauteur doivent être convertis en prés.

Le choix des semences

Voici un exemple de ce que peut produire le choix des semences :

Un agronome d'une ferme considérable s'est avisé de choisir le plus beau grain qu'il put récolter sur sa ferme, c'est-à-dire les épis les plus gros comme

les mieux formés. De ces épis, il retrancha le haut et le bas, et il n'a pris pour semence que les grains du milieu qui, comme on le sait, sont toujours les plus nourris. Il a semé les grains ainsi choisis, et de la récolte provenant de cette semence il a choisi de nouveau les plus beaux épis et les grains les plus lourds, et de même pour la troisième année jusqu'à la quatrième, en changeant de terrain chaque année.

Voici le résultat obtenu : Le premier blé semé, à la première année, produisit en moyenne, par le tallément, dix-sept tiges ; 2^e année, 39 tiges ; 3^e année, 52 tiges ; 4^e année, 80 tiges. Quant aux grains, chaque épi produisit 45 grains en moyenne à la première année ; 2^e année, 76 grains ; 3^e année, 91 grains ; 4^e année, 123 grains, et il faut ajouter à cela que chaque année, la qualité du grain s'est améliorée. Il est donc évident qu'en choisissant le grain, le cultivateur parvient à perfectionner grandement toutes les variétés végétales.

Il est avantageux de faire ce travail, si le cultivateur veut obtenir du beau blé. Il ne faut donc pas prendre la semence dans un tas de grains, sans trier, car les grains petits, ridés et brisés par les batteurs, sont perdus en terre et ne produisent que des grains chétifs.

Quant à la semence du blé, il y a d'autres précautions semblables à prendre pour empêcher de n'avoir ni de noir, ni de carie pour hâter la levée du grain et garantir la semence contre les oiseaux et les insectes. Pour obtenir tous ces avantages, il suffit de mettre le blé, ou autres céréales sujettes à ces maladies, tremper pendant douze heures dans de l'eau tiède, où l'on a fait fondre du sel de cuisine en grande quantité, et aussi un peu de chaux vive ; on retire tous les grains qui restent sur l'eau, et impropres à la semence. Il faut mettre ensuite les grains dans un panier, pour les égoutter, puis on les met sur le plancher. On prend ensuite de la chaux éteinte ou du plâtre qu'on jette à mesure sur le grain mouillé, jusqu'à ce qu'il soit tout blanc et assez coulant pour être semé ; il faut ensuite semer le plus tôt possible, car les grains préparés de cette manière sont bientôt germés.

Voici quels sont les avantages réalisés en préparant la semence comme nous venons de l'indiquer : D'abord toute la semence lève en huit ou dix jours plus promptement et avec une grande vigueur. Les oiseaux et les insectes n'y touchent pas ; la beauté et la force du talage ainsi que la belle cou-

leur vert foncé des jeunes blés se fait remarquer jusqu'à la maturité des grains. Avec ces soins, il n'y a pas un seul épi atteint de maladie, pas de noir, ni de carie ou ergots.

Il faut, de préférence, choisir le plus beau blé qui a été acclimaté dans le pays, comme étant plus rustique contre les mauvaises saisons et moins sujet à verser. On peut en outre faire l'essai d'autres espèces de blé sur le bout d'un champ. Il est nécessaire de faire des essais en petit pour toutes espèces de grains et plantes fourragères.

Pour s'assurer de belles récoltes en blé tous les ans, à un prix de revient réduit, il faut préparer les terres à blé l'année précédente, par des cultures fourragères ou des récoltes sarclées. Les labours doivent être profonds et accompagnés de fortes fumures.

C'est après les fortes fumures sarclées que le cultivateur peut être bien assuré d'avoir l'année suivante de très fortes récoltes de beau blé sur un seul labour, et sans avoir besoin d'y mettre le moindre engrais.

Les blés ainsi cultivés, sont exempts de mauvaises herbes. Il suffit de passer au printemps la herse avec le rouleau sur le jeune blé, et d'y semer du trèfle et autres graines fourragères.

Pour avoir de bonnes prairies, il faudra que le champ ainsi cultivé ait été auparavant bien débouté, bien terré et bien assaini, c'est-à-dire qu'il soit bombé à force d'y avoir transporté les terres provenant des fossés ou de composts.

Le cheval

Nous regrettons d'ignorer le nom du brave homme qui a écrit les lignes suivantes, que nous découpons dans un bout de vieux journal. Elles prouvent que leur auteur avait bon cœur.

Si le cheval pouvait parler, voici ce qu'il dirait :
Quand il fait un froid de Sibérie, ne m'attachez pas à un poteau ou objet de fer, car la peau de ma langue m'est nécessaire.

Ne me laissez pas attaché la nuit dans un entre-deux dont le plancher est dangereux pour se coucher, car je suis attaché et incapable de choisir l'endroit où je me couche.

Ne me forcez pas à manger plus de sel que je n'en veux en mettant dans mon avoine ; je sais mieux que nul autre animal combien il m'en faut.

Ne croyez pas que, parce que je m'empresse sous

le fouet, je ne me fatigue pas ; vous vous tremousseriez autant que moi si l'on vous y contraignait à coups de fouet

Ne vous figurez pas que parce que je suis un cheval, je suis capable de manger les mauvaises herbes.

Ne me donnez pas des coups de fouet parce que j'ai eu peur de quelque chose le long de la route ; car la fois suivante je m'en souviendrai et il pourrait vous arriver malheur.

Ne me faites pas trotter en montant une côte, car je suis obligé de vous monter, vous et votre voiture, avec moi-même. Faites-en vous-même l'essai ; essayez de monter une côte avec une lourde charge en courant.

Ne me laissez pas dans une écurie plongée dans les ténèbres, car quand vous m'en faites sortir, la lumière me fait mal à la vue, surtout quand la terre est recouverte de neige.

Ne me dites pas *whoa* (arrête) à propos de rien. Ne me dites d'arrêter que quand je dois arrêter, et apprenez-moi à le faire au premier mot ; si vos guides viennent à casser, vous ne vous repentirez peut-être pas de m'avoir appris à m'arrêter à la parole.

Ne me faites pas boire de l'eau glacée ; ne me mettez pas dans la bouche un mors gelé, mais rechauffez-le en le tenant durant une minute collé sur mon corps.

N'oubliez pas de m'aiguiser les dents quand elles sont émoussées et que je ne suis plus capable de broyer mon fourrage, si vous me voyez maigrir sans en découvrir la cause, c'est probablement parce qu'il est nécessaire de m'aiguiser (affiler) les dents.

Ne me demandez pas de reculer en me bouchant les yeux, car j'ai peur de le faire.

Ne me faites pas trotter en descendant une côte un peu raide, car si quelque chose cassait, je pourrais à mon tour vous faire casser le cou.

Ne me mettez pas une bride dont les œillières me font mal à la tête ou m'empêchent de voir en avant.

Ne soyez pas assez négligents au sujet de mon harnais que de ne vous occuper de le réparer seulement quand vous vous apercevrez qu'il m'a fait une douloureuse blessure.

Ne me prêtez pas à un écervelé qui ait moins d'esprit que moi-même.

N'oubliez pas qu'on lit dans un vieux livre ami de tous les opprimés :

"L'homme miséricordieux a de la miséricorde même pour sa bête."

CHOSSES ET AUTRES

Comptabilité agricole.—Pour l'avantage du cultivateur, comme moyen de s'assurer le succès dans l'exploitation de sa ferme, la comptabilité agricole doit s'étendre à toutes les branches d'industries qui se pratiquent sur la ferme. De plus, un cultivateur doit minutieusement observer la marche de la végétation des plantes, afin de s'assurer si telle ou telle pratique de culture, parfois coûteuse, a largement favorisé le rendement des récoltes, comparativement aux déboursés qu'elles ont nécessités. Il doit de plus, au moyen d'expériences répétées, basées sur des calculs exacts et s'assurer quelles sont les plantes qui épuisent davantage le sol; connaître quelles plantes il est préférable de vendre ou de faire consommer sur la ferme, comparativement aux moyens à la disposition du cultivateur pour se procurer l'engrais nécessaire à ses différentes cultures. Cette précaution qui, outre l'observation, exige certains calculs, est nécessaire pour éviter l'épuisement du sol d'une manière parfois irrémédiable. C'est ainsi que le cultivateur reconnaîtra que toutes les plantes qu'il cultive sur sa ferme épuiseront plus ou moins le sol.

C'est au moyen de ces calculs, qu'un agronome dirigeant une ferme expérimentale, a réussi à se rendre compte de ce que pouvait enlever au sol, sous forme d'engrais, certains produits de la ferme, non consommés sur la ferme, mais vendus sur les marchés. Voici un tableau des résultats obtenus par cet agronome: La vente de \$200 de pommes de terre à 40 cts le minot, enlève au sol une valeur de \$26 d'engrais chimiques ou organiques; \$200 de blé à 80 cts le minot épuise le sol pour \$76; un cheval de 1200 lbs et d'une valeur de \$200, prend à la ferme pour \$7.50 d'engrais; \$200 de fromage à 10 cts la livre, \$20.50 d'engrais; 200 lbs de beurre vendu à 20 cts n'enlèvent au sol que 30 cts seulement; \$200 de trèfle vendu \$8 la tonne enlève au sol \$226; le foin à \$10 la tonne, \$100; \$200 de lait à 3 cts la pinte, \$18.60.

Ces faits n'ont pu être constatés que par des expériences chimiques de deux ou trois années consécutives, sur une même ferme et dans un même terrain. Cependant ils ne sont pas sans comporter d'utiles enseignements en faveur des cultivateurs qui peuvent en retirer des conclusions pratiques et avantageuses à la culture des différentes plantes et l'emploi judicieux que le cultivateur doit en faire, soit sur sa ferme, soit pour la vente.

Le tableau signalé plus haut indique que la vente des grains, du foin et du trèfle, ça peut être la ruine du cultivateur; qu'il y a bénéfice à faire consommer ces produits sur la ferme, pour l'avantage des bestiaux, favorisant par là l'industrie laitière qui procure au cultivateur non seulement un revenu immédiat en argent, mais lui procure en outre l'avantage de maintenir le sol dans un état constant de fertilité et avec le moins de frais possibles pour les travaux de culture.

Cette expérience a aussi son importance en ce qu'elle permet au cultivateur de rendre au sol, au moyen d'engrais, ce qu'il lui a enlevé par la vente des produits récoltés sur la ferme. Le sol produit des récoltes d'autant plus abondantes qu'il a reçu d'engrais en plus ou moins grande quantité. Quand pour obtenir un plus grand revenu de ses récoltes, le cultivateur en vend la plus grande partie, sa terre est plus tôt épuisée, et cet épuisement du sol, pour ne s'opérer que graduellement rend par la suite la culture impossible car la ferme ne donne pas alors suffisamment de récoltes pour payer les frais de culture. Le cultivateur le plus expérimenté est celui qui engraisse sa terre en propor-

tion de ce qu'il lui enlève par les différentes récoltes, sans quoi elle s'épuiserait vite.

* *

Défrichement d'une terre.—Combien de jeunes gens exploiteraient peut-être une terre qu'on leur donnerait en bon état de culture, mais qui s'effrayent quand il s'agit de faire les premiers défrichements d'une terre. C'est cependant cet apprentissage qui leur donnera la force et le courage d'exploiter une ferme avec avantage et d'en agrandir chaque année l'étendue.

* *

Améliorations dans la culture.—Un cultivateur qui n'est qu'au début de sa culture doit préparer de nouvelles pièces de terre chaque année. S'il se contente de cultiver tous les ans dans le même champ un accident quelconque peut souvent détruire la récolte entière. Il devra donc en outre observer que la même qualité et la même quantité de semence mise dans une terre sèche ou légère donnera un produit assuré dans une année où il eût craint de tout perdre par la quantité de pluie. Une ferme deviendra sans valeur si chaque année le cultivateur ne cherche pas à y faire quelque amélioration nouvelle.

* *

Nouvelle maladie de la pomme de terre.—On a remarqué dans le Wurtemberg, une nouvelle maladie de la pomme de terre, que l'on désigne sous le nom de "pourriture de la tige."

La cause est imputée à un champignon, le *Batrytis cinerea*, qui commence par le bas de la tige, lui produit une tache qui la ramollit et finit par faire faner toute la verdure. Les tubercules n'accusent aucune maladie, mais sitôt la verdure morte, ils sont totalement arrêtés dans leur développement. Lorsque les plantes sont serrées, on trouve souvent au pied un dépôt champignonneux de couleur gris brun.

Le champignon en question est qualifié du nom *parasite facultatif*, c'est-à-dire qu'il peut aussi se développer sur des parties de plantes mortes, sur de l'engrais, etc., et qu'il peut en outre, selon les conditions, attaquer les tiges vivantes de différentes plantes.

Comme la maladie provient de l'engrais des animaux, il faudrait en réduire l'emploi pour les sols destinés aux pommes de terre. Il est nécessaire de brûler les tiges malades, si l'on veut éviter le développement du mal.

Tolian sanitaire de Woolford.—Guérit les démangeaisons chez les hommes et les animaux en 30 minutes.

English Sparin Liniment.—Fait disparaître les tumeurs dures ou calleuses, provenant d'accidents chez les chevaux, vessigons, gourmes, suros, entorses, gonflement de la gorge, toux, etc. L'usage d'une bouteille de ce médicament épargne \$50.

South American Nervine.—Voici ce que Rebecca Wilkinson de Brownsvalley, Ind., dit: Malade pendant trois ans de maladies de nerfs, faiblesse d'estomac, dispesie et indigestion, après avoir essayé toutes espèces de remèdes j'ai acheté une bouteille de "South American Nervine" qui m'a valu par son usage \$50 d'autres médicaments. C'est le meilleur remède à utiliser. Pour vous en convaincre faites l'essai d'une bouteille.

Rhumatisme guéri en un jour.—Le "South American Rheumatic Cure" guérit le rhumatisme et la névralgie dans un ou trois jours. Son action sur le système est remarquable et mystérieux; il enlève toujours la racine du mal qui disparaît immédiatement. La première dose produit un grand soulagement.—Prix 75 cts.

En vente ici chez M. L. A. Paquet.

RECETTE

Arbres endommagés

Lorsqu'un arbre a été cassé par le vent, endommagé par les insectes ou rongé par les bestiaux, il ne faut pas le laisser dépérir par le manque de soins. Il faut tout aussitôt avoir recours à des moyens pouvant empêcher que l'arbre ne dépérisse. On peut avec avantage employer le moyen suivant : Faire fondre deux livres de goudron avec une demi-livre de suif ; lorsque le tout sera fondu, ajouter une cuillerée de salpêtre. Mélangez le tout puis laissez tiédir avant de l'appliquer sur l'arbre endommagé.

AVIS.—Nous prions ceux qui ne sont pas en règle avec l'administration de notre journal, de nous faire parvenir immédiatement le montant qu'ils nous doivent.

Flynn & Dionne,

AVOCATS

L'honorable E. J. FLYNN, | J. A. DIONNE,
C. R., L. L. D. | L. L. L.
56 rue St-Pierre, Québec
(Bâtisse de la Banque Union)

EXPOSITION

PROVINCIALE

QUEBEC

Sous le patronage de Son
Excellence le Gouverneur-
General.

SEPTEMBRE 10 AU 15
"1894"
AGRICOLE ET INDUSTRIELLE
AMUSEMENTS DIVERS

Pour liste des prix et toute information, s'adresser à
R. CAMPBELL,
Secrétaire,

Compagnie d'Exposition de Québec.

BUREAUX : Bâtisses du Parlement, Québec.

Abonnez-vous à la "GAZETTE DES
CAMPAGNES" journal du cultivateur et
du colon.

De La Poëlea Frire

sont sorties de grandes découvertes en cuisine. Ainsi, nous avons appris l'emploi de

La Cottolene

le plus pur, le plus parfait et le plus populaire des ingrédients culinaires pour la friture des aliments.

LA CUISINE PROGRESSIVE

est un des caractères de notre époque, et elle nous enseigne à ne pas faire usage du sain-doux, mais plutôt de la nouvelle graisse à frire

La Cottolene

qui est beaucoup plus pure et plus digestive que peut l'être n'importe quel sain-doux.

Le succès de la Cottolene a provoqué des imitations sans valeur sous des noms similaires. Prenez-y garde ! Demandez à votre épicier de la "COTTOLENE" et assurez vous que vous vous procurez la véritable.

Préparée seulement par

N. K. FAIRBANK ET CIE.
Rues Wellington et Anne,
MONTREAL.

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS
COPYRIGHTS.

CAN I OBTAIN A PATENT? For a prompt answer and an honest opinion, write to **MUNN & CO.**, who have had nearly fifty years' experience in the patent business. Communications strictly confidential. A Handbook of Information concerning Patents and how to obtain them sent free. Also a catalogue of mechanical and scientific books sent free.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the Scientific American, and thus are brought widely before the public without cost to the inventor. This splendid paper, issued weekly, elegantly illustrated, has by far the largest circulation of any scientific work in the world. \$3 a year. Sample copies sent free.

Building Edition, monthly, \$2.50 a year. Single copies, 25 cents. Every number contains beautiful plates, in colors, and photographs of new houses, with plans, enabling builders to show the latest designs and secure contracts. Address **MUNN & CO., NEW YORK, 361 BROADWAY.**

SAY! BEE-KEEPER!
YOU ASK
Send for a free sample copy of **1000 PAGES** handsomely illustrated Semi-Monthly (36 page) **CL EARNINGS IN BEE-CULTURE**, (\$1.00 a year) and his 24-page illustrated **BEE-KEEPERS' SUPPLIES** Catalogue of **BEE-KEEPERS' SUPPLIES** for **BEE-CULTURE** on double-column pages. Price \$1.50. Is just the book for YOU. Mention this paper. Address **A. I. ROOT, Medina, O.**